

générales, ainsi que celles des Régimens.

V. Que l'on fournisse du pain & du fourrage aux Bataillons & aux Escadrons qui sortiront de la Ville. *Rep. On pourvoira à leur subsistance dans les endroits où ils seront conduits.*

VI. Que les malades & les blessés seront bien traités & pourvus de ce dont ils auront besoin: Qu'on leur donnera, dès qu'ils seront en état de partir, des passeports pour se rendre à leurs Régimens, & qu'il sera permis de laisser un Officier dans la Ville, pour avoir soin d'eux. *Rep. On aura soin des blessés; mais ils sont prisonniers de guerre, ainsi que toute la Garnison.*

VII. Que tous les Prussiens qui ont été faits prisonniers avant ou pendant le Siège, seront regardés comme tels, & échangés en conséquence, homme par homme, contre ceux de la Garnison qui ont été pris la nuit dernière. *Refusé. Tous les prisonniers qui sont à Schweidnitz, seront rendus demain matin à 8 heures, & l'on rendra pareillement les revers de ceux qui ont été relâchés sur leur parole.*

VIII. Que la Garnison puisse emmener dix Charriots couverts, qui ne seront point visités, sous quelque prétexte que ce soit. *Refusé.*

IX. Que le Magistrat & tous ceux qui sont au service de Sa M. j. Imp. conserveront leurs emplois, & qu'il sera libre à ceux qui ne voudront pas rester, de quitter leurs Charges & de se retirer avec leur Bien. *Refusé. Cela dépend du Roi.*

X. Que le Conseiller Provincial qui s'est trouvé dans la Ville avant qu'elle fût investie, & qui n'a pu en sortir depuis, pourra retourner à présent sur ses terres. *Rep. Il lui est libre de rester*